

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 184/2021

Autorisation de voirie - ERT TECHNOLOGIES de St Herblain (44) Travaux pour déploiement de la fibre optique

Le Maire de la Commune de Châtillon-sur-Loire,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n°83-8 du 7 janvier 1983,

Vu les articles n° L 2213-1 à 2213-6,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 4ème partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 411-18 et R 411-25 à R 411-25,

Vu la demande présentée par l'entreprise ERT TECHNOLOGIES de St Herblain (44),

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'ordre et la sécurité publics pendant des travaux de déploiement de la fibre optique sis, Rue Octave et Renée Montembault,

ARRETE

ARTICLE 1er : L'entreprise ERT TECHNOLOGIES de St Herblain (44800) située 13, Avenue Jacques Cartier, est autorisée à effectuer des travaux de déploiement de la fibre optique sis, Rue Octave et Renée Montembault et ce à compter du 13 octobre 2021.

ARTICLE II : En raison de l'implantation de 17 supports en bois de 8 ml, la signalisation sera mise en place par l'entreprise en charge de l'exécution des travaux au fur et à mesure de l'avancement de l'intervention.

ARTICLE III : Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- ERT TECHNOLOGIES
- Aux Services Techniques
- La Gendarmerie
- Au Chef de Centre des Sapeurs Pompiers
- Au Garde-Champêtre

Fait à Châtillon sur Loire, le 15 septembre 2021
Le Maire,

Emmanuel RAT



Acte certifié exécutoire compte-tenu
de sa publication le : 16/9/2021
ou de sa notification le :
Le Maire,

Emmanuel RAT

